

Disclaimer: Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre intermédiaire et consultez les Conditions Générales Mobility Safe 1 – Safe Lease sur <http://docs.axus.be/SafeLease>.

Quel est ce type d'assurance?

Cette assurance est une assurance de choses qui assure les dommages causés à un véhicule. Ce véhicule est endommagé? Ou ce véhicule a été volé? Dans ce cas, nous payons pour ces dommages. Le véhicule désigné est une voiture de tourisme ou une camionnette (max. 3,5 t).



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Nous assurons le véhicule désigné qui est repris aux Contrat de location ainsi que le véhicule de remplacement temporaire.
- ✓ Nous assurons le véhicule désigné en valeur catalogue d'origine. Cette valeur détermine entre autres le montant que nous payons en cas de perte totale ou en cas de vol de votre véhicule, ainsi que la Formule en valeur comptable que nous vous proposons. Votre véhicule est en perte totale? Dans ce cas, nous payons le montant restant dû à la compagnie de leasing Axus.

Pour quels risques êtes-vous assuré en Grande Omnium?

- ✓ **Incendie:** dommages causés par, entre autres, le feu, l'explosion, le court-circuit, les travaux d'extinction, les dommages de fumée et de suie causés par le feu.
- ✓ **Vol:** dommages causés par, entre autres: car-jacking, home-jacking, joy-riding, effraction, vol ou tentative d'effraction ou de vol.
- ✓ **Bris de vitres:** les dommages causés, entre autres, aux pare-brise, vitres arrières et vitres latérales; toit vitré, les dommages causés par des éclats de verre.
- ✓ **Les Événements naturels et le Heurt d'animaux:** les dommages causés par, entre autres, la tempête, la grêle, la foudre, la chute de roches, l'avalanche, l'inondation, ... et le heurt d'animaux.
- ✓ **Les Dégâts au véhicule:** les dommages causés par, entre autres, la collision, l'accident, le renversement, le vandalisme, la charge, le mauvais choix de carburant, les petits animaux rongeurs qui endommagent les câbles ou l'isolation sous le capot du moteur.
- ✓ **Terrorisme:** conformément à la Loi du 1er avril 2007.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les dommages causés intentionnellement par un assuré.
- ✗ Les dommages survenus alors que vous participez activement à une guerre ou à des actes de violence comme des conflits du travail et des attentats.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur sans permis de conduire valable ou avec une interdiction de conduire.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur qui a consommé de l'alcool, des médicaments ou de la drogue et qui a causé un sinistre à cause de cela.

1



Y a-t-il des restrictions de couverture?

- ! Pour les dommages causés par la charge que vous transportez à titre privé ou à titre professionnel, nous payons de manière standard jusqu'à 1.250 EUR.
- ! Pour l'ensemble des frais de remorquage, de démontage et de rapatriement, nous payons de manière standard jusqu'à 1.250 EUR.
- ! En cas de perte totale, nous payons les frais pour le gardiennage provisoire du véhicule de manière standard jusqu'à 300 EUR.
- ! Nous payons les frais de déblaiement, de sauvetage d'(autres) dommages, de placement de signalisation et les frais d'extinction de manière standard jusqu'à 1.250 EUR.
- ! Lorsqu'un réparateur doit passer le véhicule assuré au contrôle technique, nous payons au maximum 2 heures de travail du réparateur.

Attention! Tous les montants mentionnés ci-dessus sont hors TVA et nous n'appliquons aucune franchise.



Où suis-je assuré?

- ✓ Cette assurance est valable dans tous les pays imposés par la loi pour l'assurance RC Véhicules automoteurs.
- ✓ Cette assurance est également valable en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie.



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer précisément toutes les informations qui pourraient avoir une influence sur l'évaluation du risque.
- Vous êtes obligé de communiquer précisément toute nouvelle information qui pourrait entraîner une aggravation considérable et durable du risque.
- En cas de sinistre, vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez éviter que des modifications soient apportées au véhicule assuré, qui empêcheraient de déterminer la cause ou l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre.
- Portez également plainte à la police dans les 24 heures qui suivent le moment où vous avez constaté le vol.



Quand et comment dois-je payer?

Chaque mois, vous payez la prime brute de cette assurance. La prime brute se compose de la prime nette majorée des taxes et cotisations dues. Les primes brutes sont comprises dans la location mensuelle que vous payez à Axus. La location est due à partir de la date de livraison du véhicule de leasing.

2



Quand est-ce que la couverture prend cours et se termine?

La date de début de l'assurance est mentionnée dans le Contrat de location avec Axus. L'assurance dure jusqu'à la fin du Contrat de location.



Comment puis-je annuler le contrat?

Conformément aux dispositions du Contrat de location, Axus se charge de faire assurer le véhicule de leasing durant la période de location. Par conséquent, vous ne pouvez pas résilier vous-même l'assurance Omnium Safe 1 – Safe Lease pour le véhicule de leasing.